

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SOCIETE ANONYME "OUEST-FRANCE"
DU JEUDI 11 AVRIL 2002

Extrait du Procès-Verbal



Le

Dépôt N°

J.B. 365.

L'an 2002, le jeudi 11 avril, à 15 heures 30, dans les locaux de la Rédaction parisienne de OUEST-FRANCE situés 89-91 rue du Faubourg Saint-Honoré (8^e),

Le Conseil s'est réuni sur la convocation du Président.

Administrateurs présents :

- Monsieur François Régis HUTIN, Président
- Monsieur Philippe AMYOT d'INVILLE, Vice-Président
- Monsieur Francis TEITGEN, Vice-Président
- Monsieur Jean-Jacques BOISSARD,
- Monsieur Jean BOISSONNAT,
- Monsieur Jacques DUQUESNE
- Monsieur François-Xavier HUTIN
- Mademoiselle Yvonne LE GOAZIOU
- Monsieur Roger LAVIALLE
- Monsieur Jacques MOREAU
- la société SIPA, représentée par Monsieur Louis ESTRANGIN

Assistent également à la réunion :

- Monsieur Antoine de TARLÉ, Directeur Général Adjoint de OUEST-FRANCE
- Mademoiselle Simonne LOUVIOT, Actionnaire, Chargée de mission
- Monsieur Jacques MELOT, Secrétaire du Comité d'Entreprise
- Monsieur Gilles GUYAUX,
- Monsieur Bernard Pierre GUTNARD,
- Monsieur Michel LE JEUNE, Membres du Comité d'Entreprise
- Monsieur Jean-Claude GARNIER, Commissaire aux Comptes,
- Maître Jean-Yves CARRE, Avocat
- Mesdames Chantal CHEVE et Régine PERRIGAULT, Secrétaires

Absent et excusé :

- Monsieur Michel CAMDESSUS

Le Conseil, réunissant la présence effective de la majorité des Administrateurs en exercice, peut valablement délibérer sous la présidence de Monsieur François Régis HUTIN.

Après avoir ouvert la séance, le Président rappelle l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

- 1° - Approbation du projet de procès-verbal du Conseil d'Administration en date du 5 décembre 2001 ;
- 2° - Situation du journal ;
- 3° - Arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2001 ;
- 4° - Examen des comptes des filiales ;
- 5° - Examen des documents de gestion prévisionnelle ;
- 6° - Préparation et convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle ;
- 7° - Questions diverses.



7° Questions diverses

Monsieur François Régis HUTIN met aux voix les résolutions suivantes :

RESOLUTION : CONFIRMATION DES FONCTIONS DE M. FRANCOIS REGIS HUTIN

Le Conseil d'Administration décide de confirmer Monsieur François Régis HUTIN dans ses fonctions de Président et de Directeur Général de la SA OUEST-FRANCE pour la durée de son mandat d'Administrateur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité, Monsieur François Régis HUTIN s'abstenant.

RESOLUTION : NOMINATION D'UN DIRECTEUR GENERAL DELEGUE

Sur la proposition du Président Directeur Général, le Conseil d'Administration confirme Monsieur Francis TEITGEN dans les fonctions de Vice-Président. Il décide en outre de le nommer en qualité de Directeur Général Délégué de la SA OUEST-FRANCE pour la durée de son mandat d'Administrateur. Cette nomination est effectuée à compter du 1^{er} mai 2002, sous réserve de l'omission de Francis TEITGEN du tableau de l'Ordre des Avocats.

Monsieur Francis TEITGEN disposera des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité, Monsieur Francis TEITGEN s'abstenant.

▲
▲ ▲

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne prenant la parole, la séance a été levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président et un Administrateur.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

[Signature]

SOCIETE OUEST-FRANCE

S.A. au capital de 300.000 Euros

Siège social : Z.I. Sud-Est

35051 RENNES CEDEX 9

R.C.S. RENNES B 377.714.654

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU LUNDI 3 JUIN 2002

Extrait de procès-verbal

Le lundi 3 juin 2002, à 17 heures 30,

Les actionnaires se sont réunis dans les locaux situés 38 rue du Pré-Botté à Rennes, en Assemblée Générale Ordinaire annuelle sur convocation du Conseil d'Administration.

Toutes les actions étant nominatives, la convocation a été faite par lettre adressée à chaque actionnaire sous pli recommandé le 3 mai 2002.

Les membres de l'Assemblée ont émargé la feuille de présence en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par le Président du Conseil d'Administration, Monsieur François Régis HUTIN.

Sont scrutateurs de l'Assemblée les deux membres disposant tant par eux-mêmes que comme mandataire, du plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction :

- Monsieur
- Monsieur

Le bureau de l'Assemblée désigne pour secrétaire :

- Monsieur

La feuille de présence est vérifiée, puis arrêtée et certifiée exacte par le bureau qui constate que les actionnaires présents ou représentés possèdent les 149 991 actions sur les 149 991 actions ayant le droit de vote et faisant partie des 150 000 actions formant le capital. L'Assemblée représentant plus du quart du capital est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur Jean-Claude GARNIER, représentant la Société d'Expertise Comptable KPMG SA, Commissaire aux Comptes, assiste à la réunion.

Au titre du Comité d'Entreprise, assistent également à cette Assemblée, Messieurs Jacques MELOT, Secrétaire du Comité d'Entreprise et Michel LE JEUNE, Délégué du Comité d'Entreprise.

Le Président met à la disposition des actionnaires :

- un exemplaire des statuts de la Société,
- une copie de la lettre recommandée de convocation adressée à chaque actionnaire,
- la copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux Comptes, accompagnée de l'avis de réception,
- la feuille de présence et les procurations données par les actionnaires représentés.

Il dépose également :

- les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2001,
- le rapport de gestion du Conseil d'Administration et les rapports du Commissaire aux Comptes,
- le texte des projets de résolutions.

Le Président rappelle alors l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

- Rapports du Conseil et du Commissaire aux Comptes sur la marche de la Société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2001,
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à L 225 –38 du code de commerce,
- Approbation desdits comptes et conventions,
- Affectation du résultat,
- Renouvellement du mandat de 3 Administrateurs,
- Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes titulaire,
- Nomination d'un Commissaire aux Comptes suppléant,
- Questions diverses.

NOMINATION D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT

HUITIEME RESOLUTION – NOMINATION D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT

L'Assemblée Générale nomme, pour une durée de six exercices qui expirera lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2007, Monsieur Gérard HOUITTE, Commissaire aux Comptes suppléant en remplacement de Monsieur Jean Pierre GENDRON.

Cette huitième résolution est adoptée à l'unanimité

Personne ne prenant plus la parole et l'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé.

LES SCRUTATEURS

LE PRESIDENT

LE SECRETAIRE

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

